



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

APR 13 1983

UN/SA COLLECTION

A/38/153

S/15697

12 avril 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 11 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL DE SECURITE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 11 avril 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une note datée du 10 avril 1983 adressée à l'Ambassade du Viet Nam en Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, pour protester contre les provocations armées du Viet Nam contre les zones frontières chinoises.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République
populaire de Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) LING Qing

* A/38/50.

ANNEXE

Note datée du 10 avril 1983, adressée à l'Ambassade du
Viet Nam en Chine par le Ministère des affaires étrangères
de la République populaire de Chine

On a enregistré récemment une recrudescence des provocations armées des autorités vietnamiennes contre les zones frontalières de la Chine ainsi que des incursions dans ces zones. En mars, par exemple, il y a eu plus de 70 cas de provocations armées par les soldats vietnamiens, qui ont tiré plus de 4 000 coups d'obus et de balles et tué ou blessé 14 Chinois habitant près de la frontière lors d'attaques contre les communes de Dongzhong et de Tansan du district de Fangcheng et la commune de Longbang du district de Jingxi dans la région autonome de Guangxi Zhuang, ainsi que l'exploitation agricole de Hekou dans la ville de Hekou, la commune de Dongyu et la commune de Tianpeng dans le district de Funing et Koulinshan dans la province du Yunnan, le long de la frontière sino-vietnamienne. Durant la même période, des soldats vietnamiens armés se sont introduits à trois reprises en territoire chinois pour y harceler les habitants. Les actes susmentionnés commis des soldats vietnamiens, ont perturbé sérieusement la vie quotidienne et les activités professionnelles des Chinois habitant près de la frontière et causé des pertes humaines et matérielles considérables.

Les autorités vietnamiennes ont, à grand renfort de publicité, manifesté l'intention de normaliser les relations sino-vietnamiennes, alors qu'en réalité ils ont intensifié leurs provocations armées contre les zones chinoises situées le long de la frontière. Ces actes de duplicité démontrent que les autorités vietnamiennes n'ont aucun désir sincère d'améliorer les relations sino-vietnamiennes.

Le Gouvernement chinois élève auprès des autorités vietnamiennes une protestation vigoureuse contre cette série de provocations armées et d'incursions dans les zones situées le long de la frontière sino-vietnamienne et exige qu'elles mettent immédiatement fin à ces provocations et autres activités antichinoises dans les zones en question. Si les autorités vietnamiennes agissent de propos délibéré et laissent cette tendance s'accentuer, elles devront être tenues pour responsables des graves conséquences qui en découleront.
